

L'ACPCS accueille avec plaisir les discussions organisées par le gouvernement de l'Ontario sur l'utilisation des produits antiparasitaires pour pelouses et jardins

Ottawa (Ontario) – Le mardi 15 janvier 2008. Tandis que des groupes d'intérêts spéciaux exhortaient aujourd'hui le premier ministre McGuinty à poursuivre l'étude d'une loi concernant l'utilisation de produits antiparasitaires pour pelouses et jardins, les membres de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés ont accueilli avec plaisir le nouveau dialogue et invité le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada, représenté par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada (ARLA), à réintégré les aspects scientifiques dans la discussion.

« Grâce à la recherche, au développement, à la gérance environnementale et à l'application de règlements rigoureux, les membres de l'Association créent chaque jour des produits sûrs et efficaces qui rendent nos vies plus saines et qui sont plus pratiques », de dire Shannon Coombs, présidente de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés. « Nous croyons que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens méritent la norme de sécurité la plus élevée aux chapitres de la santé publique et de la protection de l'environnement, et nous exhortons Santé Canada à se joindre au débat et à répondre à des questions légitimes sur la façon dont ces produits sont jugés sûrs avant que l'utilisation en soit officiellement autorisée. »

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada évalue chaque produit enregistré et tous ses ingrédients; elle examine tout effet que le produit pourrait avoir sur la santé humaine et l'environnement, avant d'en autoriser la vente au Canada. Ses constatations vont dans le même sens que celles de la U.S. Environmental Protection Agency, de la Commission européenne et des organismes de réglementation des produits antiparasitaires dans tous les autres pays de l'OCDE, partout dans le monde.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario régit l'utilisation, l'entreposage, la mise en montre et la distribution des produits antiparasitaires employés par les paysagistes professionnels et les propriétaires de maison et par les secteurs de l'horticulture, de la lutte contre les ravageurs des structures, de l'agriculture et de la gestion de la végétation.

L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés est un organisme professionnel national qui représente les fabricants canadiens de produits spécialisés destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux établissements.

- 30 -

Personne-ressource :

Shannon Coombs
Présidente
ACPCS
(613) 232-6616, poste 18